



ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11638-14049-0

Valable pour l'année 2024

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

110 000,00 EUROS

(Cent dix mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

IMMOBILIERE PUJOL

SAS au capital de 37 542,00 Euros, immatriculée sous le N° Siren : 056 808 868

Dont le siège social est 7 Rue Jean Fiolle - 13006 MARSEILLE

Représentée par : SARL MATANEL, ,Président , elle-même représentée par
Monsieur Stéphane PUJOL et Madame Caroline PUJOL

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**TRANSACTION IMMOBILIERE
SANS MANIEMENT DE FONDS**

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

01 janvier 2024

MEYLAN, LE 20-01-2024

POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Frédéric REVOL

